

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-422 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
54 avenue de la Plage
Pour livrer du béton

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

GUÉDEAU CHABRIER
22 RUE DU FOUR CHAUX
17138 NIEUL SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour livrer du béton, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 54 avenue de la Plage.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le vendredi 7 novembre 2025 et le vendredi 28 novembre 2025 de 08h00 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits 54 avenue de la Plage pour livrer du béton par l'entreprise « GUÉDEAU CHABRIER ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « GUÉDEAU CHABRIER » aux riverains du secteur concerné par les travaux.

ARTICLE 3 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « GUÉDEAU CHABRIER ».

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- GUÉDEAU CHABRIER.

Fait à La Flotte, le 28 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUD

